

# France : un prêtre rwandais renvoyé de l'état clérical pour paternité

AFP, 3 mai 2023

L'abbé rwandais Wenceslas Munyeshyaka, qui a reconnu la paternité d'un fils né d'une « *liaison* », a été définitivement renvoyé de l'état clérical sur décision du pape François, a-t-on appris mercredi auprès du diocèse d'Evreux (nord-ouest de la France).

« *Le Souverain Pontife le pape François a renvoyé de l'état clérical l'abbé Wenceslas Munyeshyaka* », a rapporté l'évêque Christian Nourrichard dans un communiqué.

L'évêque précise que le décret papal daté du 23 mars est une « *décision suprême et sans appel qui n'est susceptible d'aucun recours* ».

De nationalité rwandaise, Wenceslas Munyeshyaka avait été accusé d'avoir joué un rôle dans les massacres de 1994 au Rwanda, avant de bénéficier d'un non-lieu en France en 2015.

Ce prêtre, rattaché à l'archidiocèse de Kigali (Rwanda), réside actuellement dans le diocèse d'Evreux,

précise le diocèse.

Il a obtenu le statut de réfugié politique fin juillet 2021, 27 ans après son arrivée en France en 1994.

En décembre 2021, le diocèse d'Evreux avait annoncé priver de ses fonctions ce prêtre qui avait reconnu trois mois plus tôt la paternité d'un fils âgé alors de 11 ans, né d'une « *liaison* ».

Wenceslas Munyeshyaka avait officialisé une reconnaissance de paternité sur un fils, né en juillet 2010, selon le diocèse.

L'abbé était alors administrateur de la paroisse de Saint-Martin-de-la-Risle à Brionne (nord-ouest), après avoir été prêtre pendant 20 ans.

Un « *dossier canonique avait été envoyé à Rome, en lien avec la paternité* » de l'abbé Munyeshyaka, a précisé mercredi le diocèse d'Evreux.

La décision du pape « *n'est pas en lien avec le passé de cet abbé, en l'occurrence au Rwanda* », il s'agit de « *la*

*conclusion d'un dossier en cours »* Nourrichard, la décision du pape initiée en décembre 2021, a poursuivi le diocèse.

Selon le communiqué de Mgr

implique que l'abbé est notamment « *exclu de l'exercice du ministère sacerdotal* ».